

La Lettre du CBEI

Club des Bergers de l'Est et Italiens
& *Niziny Club de France*
Affilié à la *Société Centrale Canine*



1^{er} janvier 2011 – n°29

Secrétariat du CBEI
Simonne Fallenot
Bertin

37310 Dolus le Sec
Tél : 02 47 92 87 84

Information

Martine Combettes
Le Castellas 30340 Rousson

Tél : 06 89 43 17 60

andrecombettes@free.fr

ou Evelyne Ballabriga

Tél : 06 72 44 87 14

www.cbei.fr

La "Lettre du CBEI" est un périodique officiel
du CBEI complémentaire du "Bulletin du CBEI".
La rédaction en est assurée par des membres du comité
sous la coordination du président Imre Horvath
imre.horvath@orange.fr

2011 année charnière pour la cynophilie

L'année risque d'être bien chargée pour la cynophilie française, avec plusieurs challenges très importants, dont nous ne citerons que deux prioritaires : d'une part la réussite de la Mondiale à Paris, pour le 100^{ème} anniversaire de la FCI (Fédération Cynologique Internationale), d'autre part le maintien à la SCC du Fichier National Canin, dont l'appel d'offres de concession se joue en ce moment. Bien entendu, ces deux dossiers prioritaires et qui sont très importants pour l'avenir de notre cynophilie, ne sont pas les seuls. Après quelques années de dur labeur, en interne, souvent sans pouvoir l'exprimer publiquement parce que les négociations et les concurrences sont parfois vives donc demandent de la discrétion, la SCC dispose aujourd'hui d'un outil informatique cohérent et modernisé, d'une médiathèque au vrai sens du terme (une bibliothèque rénovée et qui s'ouvrira progressivement aux nouvelles technologies de conservation et de diffusion de l'information), d'une revue trimestrielle complètement refondue, et bien d'autres outils à la disposition d'un personnel mieux professionnalisé. Les nouveaux pedigrees commencent à sortir, l'image visuelle de la SCC est renouvelée, un véritable site web grand public est en montée de charge (www.chiens-online.fr) et le site institutionnel en voie d'être modernisé. La dématérialisation des procédures est maintenant largement entamée et, bientôt, pratiquement toute déclaration, inscription, validation et recherche d'information pourra se faire aussi bien en ligne que par courrier. Tout cela nécessite des moyens humains et financiers importants, bien entendu, et ce sont les cynophiles – vous et moi – qui apportent les fonds. Nous sommes donc tous concernés, impliqués, c'est important de s'y intéresser et de prendre sa part dans la tâche et aussi la réussite.

Et le CBEI dans tout cela ?

Notre club, créé en 1980, est maintenant trentenaire, et j'espère que nous pourrions publier un vrai document anniversaire dont je vous donnerai les propositions au cours du mois de janvier.

Nos échéances principales pour les mois à venir sont bien entendu la Nationale d'Élevage du samedi 19 mars à Montluçon puis la Mondiale début juillet à Paris Nord Villepinte. L'assemblée générale, en fin d'après-midi de la NE, sera l'occasion des élections triennales statutaires du club, avec l'élection de la moitié du comité de direction. La nationale d'élevage c'est un moment fondamental pour la vie du club, parce que le moment privilégié pour un aperçu large de notre cheptel. C'est vrai pour certaines races, sans doute pas pour toutes. Des juges très qualifiés seront là pour nous y aider.

La Mondiale, ce sera l'occasion rêvée pour mesurer notre cheptel en face des délégués des pays d'origine de nos races. Parce que je suis convaincu qu'il y aura des Russes, des Hongrois, des Polonais, des Italiens, etc . et ils seront là,

sans doute avec leurs meilleurs sujets. Si notre ambition est de participer à la sélection de nos 21 races, ce sera un moment exceptionnel à ne rater sous aucun prétexte. D'ailleurs, la SCC aura besoin de nous, parce qu'accueillir sans doute 30.000 chiens et autant de cynophiles du monde entier ne pourra se faire sans une armée de bénévoles cynophiles français. L'équipe de direction de la manifestation, animée par Christian Eymar-Dauphin, Gérard Arthur, Jean-Claude Metans et Gérard Thonnat est en place depuis plusieurs mois. Certains d'entre nous y ont une place, comme par exemple Christian Karcher chargé de l'organisation matérielle et du montage-démontage, moi-même pour la communication, etc...

Nous aurons l'occasion d'y revenir, mais notez déjà les dates, c'est très important d'y être, avec ou sans chien. En tout cas, d'ici nos prochaines rencontres, je souhaite une excellente année à chacun d'entre vous, à vos proches et à vos chiens.

Imre Horvath

Spéciales de race 2011

A l'origine programmée en juillet, la Nationale d'Élevage 2011 sera déconnectée de la Mondiale et aura donc lieu à Montluçon le samedi 19 mars 2011, la veille du CACIB avec spéciale de race du CBEI. Un TAN sera organisé le même jour.

Les spéciales de race prévues pour l'année 2011 (quelques jurys ne sont pas définitivement fixés) :

- Vincennes CACIB (Paris Dog Show) 8 et 9 janvier
- Montluçon CACIB 20 mars
- Agen (CACS) 29 mai juges MM Larive et Renaux
- Douai (CACS) 11 juin
- Châlette sur Loing (CACS) 24 juillet juge JJ Dupas (avec TAN le samedi 23 juillet)
- Tarbes CACIB fin septembre juge Ch Karcher
- Metz CACIB début novembre juge F Mannato
- Nantes CACS début décembre

Jury pressenti Mondiale 2011

La Mondiale aura lieu à Paris Nord Villepinte du 7 au 11 juillet 2011. Le 2^{ème} groupe le jeudi et le 1^{er} groupe le samedi. Le jury a été prévu par la SCC de la manière suivante :

- Korozs András (Hong) : Puli, Pumi, Mudi, Mioritic, Carpatin,
- Karcher Christian : CLT femelles
- Harsányi Péter (Hong) : CLT mâles, Cuvac
- Müller Hans (Suisse) : Bergame et Maremme-Abruzzes
- Pons Sylvia : Komondor, Kuvasz, Berger Russie Méridionale
- Chwalibog Elzbieta (Pol) : Niziny et Podhale
- Rouchon Patrick : Sarplaninac femelles
- Muntean Petru (Roum) : Sarplaninac mâles et Kraski
- Stefanescu Cristian (Roum) : Caucase, Asie Centrale, Bucovine, Tornjak

Pendant la Mondiale et en simultanément aura lieu le Championnat de France. Le CACS de la Mondiale et le CACS du Championnat de France seront tous deux considérés chacun comme CACS de Championnat de 2011, ce qui fait qu'avec la NE du CBEI, l'année prochaine, il y aura trois CACS comptant comme CACS de Championnat. En outre, à titre exceptionnel, un chien qui aurait remporté les CACS de la Mondiale 2011 et celui du Championnat 2011 sera déclaré Champion de France (bien entendu à condition que les autres critères notamment de santé soient remplis). Les informations sur la manifestation de 2011 sont progressivement disponibles sur le site web : www.worlddogshow2011.fr



Jury pressenti pour le Championnat de France (vendredi 8 juillet pour les deux

groupes):

- Ritter Claude : Niziny, Podhale, Cuvac
- Harsányi Péter (Hong) : Komondor, Kuvasz, Carpatin, Mioritic, Croate, Puli, Pumi, Mudi, Russie Méridionale
- Chwalibog Elzbieta (Pol) : Maremme Abruzzes, bergame
- Larive Jean-Claude : Chien Loup Tchecoslovaque mâles
- Mannato Franco : Chien Loup Tchecoslovaque femelles
- Muntean Petru (Roum) : Asie Centrale, Caucase, Tornjak, Bucovina
- Rouchon Patrick : Sarplaninac mâles
- Chagnard Dan : Sarplaninac femelle
- Lemo Niksa (Croat) : Berger du Karst

Nominations de juges

Le comité de la SCC, lors de sa réunion de début décembre 2010, a validé les propositions du CBEI et de la Commission des Juges et du LOF :

- Boris Chapiro stagiaire pour toutes races CBEI du 1^{er} groupe
- Claude Ritter stagiaire pour toutes races CBEI du 2^{ème} groupe et des races du 1^{er} qui lui manquaient : Russie Méridionale, Chien Loup Tchecoslovaque, Cuvac, Croate et les deux bergers roumains
- Maria Makomaski stagiaire en Niziny
- Guy Jenny qualifié pour le Chien Loup Tchecoslovaque
- Jeannette Larive et Franco Mannato dorénavant qualifiés pour toutes les races du CBEI
- En outre, en plus des juges du total 2^{ème} groupe et des « toutes races », les juges suivants sont proposés à la qualification pour la race « Ciobanesc Romanesc de Bucovina » (Berger de l'Europe du Sud-Est, n° de standard 357, 2^{ème} groupe, reconnu à titre provisoire le 26.03.2009) : Sylvia Pons-Morand, Jeannette Larive, Christian Karcher, Christian Eymar-Dauphin, Jean-Claude Larive, Franco Mannato, Bernard Trainel et Claude Ritter.

Rappel : un juge stagiaire peut juger en exposition nationale, mais doit soumettre l'attribution d'un CACS à un juge qualifié de la race. Sylvie Desserne a été nommée juges toutes races des 10 groupes, et rejoint ainsi Guy Mansencal, Jacques Médard Ringuet, Jean-Paul Kérihuel, Jean-Jacques Dupas et Jacques Le Magnan.

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle du CBEI : Samedi 19 mars 2011 Montluçon 17h00

Cette "Lettre du CBEI" tient lieu de lettre de convocation officielle pour l'assemblée générale.

Lieu : salons de l'exposition canine de Montluçon.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de l'AG de 2010
- Rapport moral du président
- Rapport d'activité du secrétaire général
- Rapport financier du trésorier
- Rapport du contrôleur des comptes
- Questions diverses (*seront évoquées les questions sou-mises par écrit au président ou au secrétaire général au plus tard dix jours avant la réunion*)
- Annonce du résultat des élections (qui auront été clôturées à 17 h 30)

Nous partagerons ensuite le verre de l'amitié

Point du règlement : seuls peuvent voter les adhérents à jour de leur cotisation 2011, membres depuis au moins six mois, soit au 19 septembre 2010.

Elections statutaires

Rappel de l'article 10 des statuts du CBEI (le texte complet est disponible sur le site du CBEI) :

... L'Association est administrée par un comité de 16 membres élus parmi les membres constituant l'assemblée générale, au scrutin secret, à la majorité relative, avec un seul tour de scrutin. Avant l'élection, il sera procédé à un appel de candidature selon les modalités définies au règlement intérieur de l'association.

La durée des fonctions d'un administrateur est fixée à six ans, chaque année s'entendant d'un intervalle séparant deux assemblées générales ordinaires annuelles.

Le comité se renouvelle tous les trois ans par moitié.

Les membres sortants sont rééligibles.

Les mandats seront renouvelables selon l'ordre alphabétique des noms des membres du comité, élus lors de l'assemblée constitutive de l'association. Ils conserveront ensuite ce même ordre, sans tenir compte du classement alphabétique du nom du titulaire.

Pour être éligible au comité, il faut être Français, majeur, jouir de tous ses droits civiques et être membre de l'association depuis 3 ans. Toutefois, et si l'intérêt de l'Association l'exige, un étranger résidant en France pourra, sous les mêmes autres conditions, être candidat (dans la limite de 1 membre sur 16) (*attention NDLR : ce dernier paragraphe, devenu partiellement léonin, devra être amendé lors d'une prochaine modification des statuts*)

Ne sont pas éligibles :

- Les personnes achetant habituellement des chiens pour les revendre.
- Les personnes prenant des chiens en pension ou en dressage, moyennant rétribution.

Les fonctions de membre du comité sont gratuites et ne peuvent à quelque titre que ce soit, être appointées ou rémunérées par l'association. ...

Rappel de l'article 13 du règlement intérieur, concernant l'appel à candidatures (le texte complet disponible sur le site web du CBEI) :

Deux mois au minimum avant l'assemblée générale au cours de laquelle se déroulera le scrutin pour le renouvellement statutaire partiel du comité (article 10 des statuts de l'association), le président devra :

- informer les adhérents du nombre de postes à pourvoir,
- préciser les délais de recevabilité des candidatures (un mois avant l'assemblée générale).

Le comité devra désigner parmi ses membres une commission des élections composée de trois membres non rééligibles. Cette commission vérifiera la recevabilité des candidatures, dressera la liste des candidats (sortants rééligibles, nouveaux candidats) et établira les bulletins de vote.

Le comité a désigné trois de ses membres non sortants pour faire partie de la commission des élections : Christian Karcher (président), Simonne Falenot et Yves Moreau. C'est cette commission qui gèrera la totalité de la procédure, jusqu'à l'annonce des résultats.

APPEL A CANDIDATURES

Les candidatures, convenant aux statuts, sont à adresser à Simonne FALLENOT – Bertin 37310 DOLUS LE SEC et doivent arriver par courrier simple (pas de lettre recommandée !!) au plus tard le jeudi 10 février 2011. Ils doivent correspondre aux critères fixés plus haut et accompagnés d'une photo (type identité) d'un texte de 300 caractères maximum de présentation du candidat.

Lors des élections précédentes (2008), ont été élus pour six ans les personnes suivantes : Mario Massucci, Simonne Falenot, Christian Karcher, Yves Moreau, Christa Lochner, Nadia Clément, Anne Lemaire-Morlighem, Christian Synowiecki.

Les personnes cette fois-ci sortantes du comité sont donc, au nombre de sept : Martine Combettes, Evelyne Ballabriga, Viviane Lévêque, Jean-Claude Larive, Roland Corot, Franco Mannato, Imre Horvath.

Il y aura ainsi huit places disponibles au comité du club. Les membres sortants peuvent se représenter.

Cotisations CBEI

Les tarifs d'adhésion au CBEI n'ont pas bougé depuis 2001
Membre actif : 32 € - Ménage : 36 € - Membre bienfaiteur : 64 € et plus *

Paiement (*chèque ou mandat*) à adresser au trésorier : **Christian Karcher**

404 la Richardière – 85150 Landeronde

(* Pour toute nouvelle adhésion, ajouter 3 € pour envoi des sta-

Modalités pratiques d'expédition des clichés de dépistage de la dysplasie coxo-fémorale

Attention : le CBEI alimente avec les informations sur les examens la base de données de la SCC, et les résultats (jusqu'au stade C) seront indiqués sur la nouvelle formule de pedigree en préparation.

L'harmonisation des clichés

L'établissement des certificats officiels relatifs à la dysplasie de la hanche est confié à votre choix à l'un des trois lecteurs du CBEI: le Pr. Fayolle ou le Pr. Moissonnier ou le Pr. Genevois

Procédure unifiée pour l'établissement des certificats officiels

Le CBEI centralise la réception des radios et les transmet au lecteur de votre choix. Merci de préciser le lecteur de votre choix lors de votre envoi: Pr. Fayolle ou Pr. Moissonnier ou Pr. Genevois. Les radios doivent être exclusivement envoyées, sous pli rigide, accompagnées d'un chèque de 20€ à l'ordre du Pr. Moissonnier ou du Pr. Fayolle, ou un chèque de 23€ à l'ordre de Pr. Genevois

Placer dans l'enveloppe:

Le cliché de dépistage, convenablement identifié :

Nom du chien, N° de tatouage ou d'identification électronique,

N° de LOF, race, sexe, date de naissance,

Nom du vétérinaire, date de prise de cliché, latéralisation droite-gauche.

Ces informations doivent être photographiées au sein de l'émulsion. Tout rajout a posteriori est susceptible d'être contrefait et est donc non conforme.

- **l'attestation du vétérinaire** certifiant le contrôle du tatouage et précisant les modalités (anesthésie générale ou sédation) de réalisation de la radiographie

- la photocopie de la **carte de tatouage**

- une copie du **certificat de naissance ou du pedigree** du chien

- **deux enveloppes grand format** (identiques à celle utilisée pour l'envoi), pré-timbrées (2,30 euro au 1/08/2010).

L'une portant l'adresse de réexpédition du cliché et du résultat, L'autre sans adresse pour l'envoi au lecteur.

- **une enveloppe standard** affranchie au tarif en vigueur pour retour du résultat.

- **un chèque d'honoraires** à l'ordre du Lecteur (au choix)

NB : le tarif de la poste change régulièrement, veuillez vérifier avant votre envoi

Le tout envoyé à

Yves MOREAU

La Thomassière 37800 Sepmes (tél 02.47.65.43.60)

(pour le Nizinny, c'est le Nizinny Club de France qui gère)

Il n'est pas possible, compte tenu des manipulations nécessaires, de recycler l'enveloppe d'expédition initiale.

L'absence d'enveloppe de retour va de pair avec la mise en instance de l'envoi correspondant. Toute enveloppe insuffisamment timbrée est réexpédiée sans rectification du timbrage, et fait donc l'objet d'une surtaxe. Lors de leur réception, les enveloppes contenant les clichés à analyser sont traitées dans l'ordre, selon leur date d'expédition (cachet de la poste). Aucun "traitement individuel" et en urgence des

clichés (pour cause de saillie, vente, confirmation, exposition etc.) n'est matériellement possible. Ne pas attendre donc le dernier moment pour faire effectuer, ou pour expédier, une radiographie.

Aucune lecture (annonce de résultat etc) ne sera traitée par appel téléphonique

NB. Le dépistage officiel s'effectue après l'âge de 12 mois Les clichés effectués avant cet âge permettent, dans certains cas, de se prononcer sur l'existence d'une dysplasie coxo-fémorale. Un cliché ne mettant en évidence aucune anomalie chez un jeune animal (moins de 12 mois) ne permet cependant pas d'affirmer que les hanches seront normales à l'âge légal du dépistage.

Procédure d'appel

Si vous n'êtes pas satisfait du résultat vous pouvez faire appel à un autre lecteur du Club. Deux cas de figure sont proposés:

- soit le propriétaire refait une radio
- soit il laisse relire la radio déjà

lue

Dans tous les cas la deuxième lecture est payante au même tarif que la première (voir procédure pour l'établissement des certificats officiels). Le meilleur résultat sera attribué au profit du chien, que ce soit le résultat de la première ou de la deuxième lecture.

Attention : un seul appel (2^{ème} lecture) sera accepté par le Club des Bergers de l'Est et Italiens ! Une 3^{ème} lecture sera possible, mais uniquement à la SCC (GT Dysplasie)

Dysplasie et cynophilie

- **Cotation des géniteurs :** la dysplasie intervient à divers titres pour la cotation des géniteurs.

- **Inscription à titre initial** (A, B ou C) sauf Sarplaninac et Podhale : stade A ou B

- **Titre de Champion national:** Sarplaninac et Podhale : stade A ou B. Pour toutes les autres races du CBEI : stade A, B ou C

